

Un faible taux d'électrification rurale (page 3)



Le projet d'électrification de 36 localités de l'intérieur du pays dont 23 chefs-lieux des communes et 13 centres jugés importants avance à pas de tortue.

FISCALITE



Budget

De nouvelles mesures fiscales introduites au budget ... [\(page 2\)](#)

SANTE



Médecine légale

A quand la mise en place d'une loi sanctionnant les infractions ... [\(page 3\)](#)

DEVELOPPEMENT



Réhabilitation de la RN9

Une lueur d'espoir pour les usagers de la RN9. [\(page 5\)](#)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial

Une pénurie rampante du sucre



Benjamin Kuriyo,
Directeur de publication

Au cours des derniers mois, la crise économique s'est embrasé. Les indicateurs macroéconomiques virent au rouge malgré les initiatives prises pour redresser la

situation économique. Le pays est en mode pénurie alors que le budget de l'Etat explose. Parallèlement, l'accroissement de la dette publique sème la panique dans les milieux des affaires. La dette intérieure atteint des proportions hors normes. Elle oscille autour 4 400 milliards de Fbu. Pratiquement, le gouvernement évince les autres opérateurs économiques en quête de financement.

La pénurie des produits stratégiques dont le carburant perdure et paralyse l'activité économique. Les files d'attente s'observent au niveau des

stations-service, des parkings, devant les alimentations, etc. Le sucre reste introuvable dans les boutiques. Sur les rayons des magasins, ce produit se raréfie. Le spectre d'une pénurie rampante de ce produit plane toujours.

La consommation du sucre augmente exponentiellement avec la création des unités agroalimentaires et des pâtisseries. Pour satisfaire à la demande, la Sosumo fait recours aux importations. Chaque année, le pays dépense des dizaines de millions de dollars pour importer plus de 40 000 tonnes de sucre.

Cette année, la production attendue est de 20 000 tonnes de sucre. Le gouvernement tente de nouer des partenariats avec des investisseurs ougandais pour redynamiser la société sucrière publique installée dans la plaine de Moso depuis 1988. Cette dernière enregistre une chute de la production due à la vétusté des équipements et aux aléas climatiques.

Le gouvernement est conscient que la production de la Sosumo reste faible pour satisfaire à la demande locale. Il encourage d'autres investisseurs à implanter

d'autres sucreries pour compléter la production de la Sosumo. Dans un contexte de pénurie criante des devises, la récente détaxation du sucre ne présage pas que ce produit sera de nouveau disponible.

Le projet de réhabilitation et de modernisation-extension de la Sosumo est tombée en disgrâce. Il visait notamment à réhabiliter les équipements de l'usine devenus obsolètes. A terme, la production annuelle du sucre devrait atteindre 35 mille tonnes. Le coût de l'investissement était estimé à plus de 132 milliards de Fbu.

FISCALITE

Elargissement de l'assiette fiscale

Quid des nouvelles mesures fiscales introduites au budget général de l'Etat ?

Le projet de loi des finances, exercice 2024-2025 introduit de nouvelles mesures fiscales dans le but d'élargir l'assiette fiscale. Ce projet de loi prévoit une taxe de consommation de 5 % sur les tarifs d'hébergement hors toutes taxes et une redevance routière et environnementale de 75 Fbu par litre de carburant vendu. D'autres nouvelles mesures fiscales et amendes seront appliquées au secteur du transport et à la construction



Générose Kiyago, présidente de la Cour des comptes : « 19 nouvelles mesures fiscales ont été introduites au niveau du projet de loi des finances 2024-2025 dans le but d'élargir l'assiette fiscale »

« Au total, 19 nouvelles mesures fiscales ont été introduites au niveau du projet de loi des finances 2024-2025 dans le but d'élargir l'assiette fiscale et par conséquent d'accroître les recettes de l'état et la quasi-totalité de ces mesures sont d'application immédiate », a indiqué Mme Générose Kiyago, présidente de la Cour des comptes lors de la présentation du rapport commentaire mardi le 18 juin 2024 sur le projet de loi budgétaire, exercice 2024-2025. Un projet de loi qui a été adopté par les deux chambres du parlement burundais. Ces mesures fiscales s'ajoutent à d'autres mesures fiscales introduites par les lois des finances antérieures

Parmi ces mesures figurent une taxe de consommation de 5 % sur les tarifs d'hébergement hors toutes taxes dont l'impact budgétaire est évalué à 1.047 milliards de Fbu et une redevance routière et environnementale de 75 Fbu par litre de carburant vendu. Cette redevance a un impact budgétaire de 17 milliards de Fbu

Certains députés et sénateurs ont montré leurs inquiétudes face à ces mesures. Pour le sénateur Victor Girukwishaka, la taxe de consommation de 5 % sur hébergement vient empirer la situation désastreuse dans laquelle le secteur de l'hôtellerie et tourisme se trouve. Il a rappelé que parmi les recommandations des états généraux de l'hôtellerie et du tourisme figurent la mise en place des stratégies à adopter pour redynamiser ce secteur et par conséquent booster la production.

Face à ces inquiétudes, Audace Niyonzima, le ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique a fait savoir que cette mesure existe même dans le budget général de l'Etat, exercice 2023-2024 et qu'on a simplement voulu l'améliorer pour dissiper les malentendus qui ont été observés dans la mise en application de cette

mesure par l'autorité fiscale.

Cette mesure ne peut pas être supprimée non plus, a-t-il expliqué, car cette taxe est appliquée dans tous les pays et, si on la supprime, le secteur de l'hôtellerie risque de manquer ce dont il a besoin pour son fonctionnement.

D'autres inquiétudes des représentants du peuple sont liées à la taxe sur le carburant alors que ces dernières années, ce produit stratégique a connu une pénurie récurrente. Ils s'interrogent sur les moyens qui seront mise œuvre pour que ce produit soit disponible et par conséquent puisse participer à l'augmentation des recettes de l'Etat

La taxe pour l'obtention d'un duplicata des documents fiscaux est revue à hausse

D'autres nouvelles mesures fiscales seront appliquées aux opérateurs économiques qui seront en besoin d'imprimer les duplicatas d'une quittance de paiement, d'une attestation d'immatriculation fiscale, du certificat d'enregistrement à la TVA lorsque l'impression résulte de leur initiative. Cette taxe est passée de 10 mille Fbu à 20 mille Fbu avec un impact budgétaire de 233 milliards de Fbu. Un montant de 200 mille Fbu sera aussi payé pour l'obtention de l'immatriculation temporaire des véhicules et leur renouvellement. Mme Générose Kiyago a fait savoir que parmi les véhicules concernés figurent les véhicules des membres du corps diplomatique et consulaire. La taxe en soi était à 100 milles Fbu au cours de l'exercice budgétaire 2023-2024. Elle indique que son impact budgétaire est 122 millions de Fbu pour l'obtention de l'immatriculation et de 377 millions de Fbu pour le renouvellement.

De nouvelles mesures fiscales dans le secteur de la construction

Le projet de loi budgétaire 2024-2025 prévoit aussi une nouvelle restructuration de la collecte de la taxe de bâtisse à un taux de

1/1000 de la valeur du devis et une amende de 500.000 Fbu sera opérée pour sanctionner les individus qui commenceront la construction sans affichage sur le chantier des numéros de référence de l'autorisation de bâtir. Tandis que toute personne qui commencera la construction sans autorisation, en plus du paiement d'un taux de 1/1000 de la valeur du devis. Il sera imposé d'une amende de 1 million de Fbu.

L'autre mesure concerne la redevance informatique qui passe de 10 mille à 100 mille Fbu par déclaration douanière compte tenu du coût de la maintenance informatique dont l'impact budgétaire est évalué à plus de 7 milliards de Fbu.

Ce projet de loi budgétaire prévoit aussi une pénalité de 100% du montant de taxes exonérées qui sera opérée pour tous les opérateurs qui vont faire le changement des destinations des biens et services exonérés et une autre pénalité de 100% sera appliquée pour toute personne qui ne va pas déclarer son salaire indûment perçus et le reverser sur le compte du trésor public dans un délai ne dépassant pas 30 jours. De plus, il supprime les exonérations pour tous véhicules importés dont la valeurs en douanes est supérieur ou égal à 100 milles USD à l'exception des véhicules des membres du corps diplomatiques et consulaires et celles ou celles de organismes internationaux.

Le citoyen lambda profite-t-il des taxes imposées ?

Pour Faustin Ndikumana, le président de Parcem, l'Etat devrait expliquer aux citoyens la destination des taxes qu'ils paient chaque année. Il déplore que même si toutes les lois budgétaires comportent de nouvelles mesures fiscales, les problèmes liés au manque de carburant, de la hausse généralisée des prix, à l'insuffisance de l'eau et de l'électricité persistent. Il indique que 90% du montant du budget général, exercice 2024-2025 est un budget de consommation.

A noter que dans le projet de loi des finances, exercice 2024-2025, le total des ressources (recettes et dons) passe de 3.371 milliards de Fbu pour l'exercice 2023-2024 à 3.980 milliards de Fbu pour l'exercice 2024-2025 soit une augmentation de 18%. Quant aux recettes intérieures hors exonération du nouveau projet de loi budgétaire, elles sont projetées à 2.544 milliards de Fbu contre 1.955,8 milliards dans l'exercice budgétaire précédent, soit une augmentation de 30%. Tandis que le total des dépenses de l'Etat passe de 3.780,9 milliards de Fbu pour l'exercice budgétaire 2023-2024 à 4.429,7 milliards de Fbu pour l'exercice budgétaire 2024-2025, soit une augmentation de 17,15%. De plus, ce projet de loi budgétaire qui va démarrer depuis le début du mois de juillet connaît un déficit global d'environ 450 milliards.

Méchaël Tuyubahe

BurundiEco

Hebdomadaire socio-économique gratuit

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi
Directeur de publication et
Rédacteur en chef :
Benjamin Kuriyo
Rédacteur en chef adjoint :
Mélance Maniragaba
Service commercial :
+257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 28 Juin 2024

Sources : BRB/www.brb.bi

Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2861	2907
Euro	3059	3108
Shi. Kenyan	22,1406	22,4977
Shi. Tanzanien	1,0902	1,1077
Shi. Ougandais	0,7713	0,7838
Fr Rwandais	2,1905	2,2258

Electrification rurale, encore du pain sur la planche

Le pourcentage de la population burundaise ayant accès à l'énergie électrique reste faible par rapport aux autres pays de la région. Il s'élève à 15,3% seulement. Le ministère ayant l'hydraulique dans ses attributions a entamé un projet d'électrification de 36 localités de l'intérieur du pays, mais l'exécution des travaux ne convainc pas.



L'électrification de 36 localités de l'intérieur du pays conduirait à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations bénéficiaires du projet.

Depuis le mois de mai 2021, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines en collaboration avec la Régie de Production et de Distribution de l'eau et de l'électricité (REGIDESO) a démarré un projet d'électrification de 36 localités de l'intérieur du pays dont 23 chefs-lieux des communes et 13 centres jugés importants.

Ce projet a été financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) avec un budget de plus d'un milliard 700 millions de Francs Burundais. Les communes ciblées sont : Kabezi, Musongati, Nyarusange, Muhuta, Giharo, Bugarama, Ryansoro, Buraza, Vugizo, Kibago, Rutovu, Gitanga, Nyabitsinda, Kinyinya, Bweru, Gisuru, Cendajuru,

Gisagara, Shombo, Buhinyuza, Mwakiro, Giteranyi et Butihinda. L'électrification de ces centres conduirait à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations bénéficiaires du projet en leur donnant accès à des services énergétiques modernes, propres et moins coûteux.

Où on est-il avec les travaux ?

Dans la séance plénière du 18 juin 2024 à Gitega devant les sénateurs, le ministre de l'Hydraulique, de

l'Energie et des Mines a indiqué que ce projet est en cours d'exécution. « Sur les 23 chefs-lieux des communes ciblées, seuls les deux, à savoir : Kabezi et Rutovu sont électrifiés et cela partiellement. C'était avant la signature des contrats entre le ministère en charge de l'hydraulique et les deux sociétés qui ont gagné le marché », dit Ibrahim Uwizeye. Et d'ajouter : « Dans ces deux communes, nous sommes en train de renouveler le réseau électrique pour servir une grande partie de la population ».

Cependant, pour les 21 chefs-lieux des communes restant, Ibrahim Uwizeye a précisé que l'étude d'exécution est déjà faite pour toutes les localités concernées. Quant au piquetage, les travaux sont achevés dans 8 localités et le montage des poteaux est effectué dans 5 localités. Pour les autres 7 chefs-lieux des communes, les travaux vont débuter avec les mois de juillet et août 2024. La clôture des travaux est prévue au mois de février 2025.

Pourquoi ce retard ?

Répondant aux questions des sénateurs, le ministre en charge de l'hydraulique a évoqué les défis qui ont fait trainer l'exécution des travaux. « Quelques matériels nécessaires n'ont pas été intégrés à DAO. Nous avons demandé la permission à la Banque Africaine de Développement (BAD) de les acheminer au Burundi. Nous attendons la réponse », a-t-il annoncé.

Une autre raison avancée par M.Uwizeye est la pénurie du carburant qui les a empêchés de déplacer le matériel vers les localités à électrifier.

Actuellement, le taux d'électrification au niveau national est de 15,3%. Pour pallier à cette situation, l'une des solutions envisagées par le Gouvernement du Burundi a été celle d'initier une étude sur la densification du réseau de Bujumbura et le renforcement du réseau MT 30 kV à l'échelle nationale. Avec le projet de loi portant réorganisation du secteur de l'électricité au Burundi qui a été présenté à l'assemblée nationale mercredi le 07 février 2024 par le ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines et adopté à l'unanimité par les sénateurs, le taux d'électrification nationale sera au moins de 70% en 2030.

Aline Niyibigira

SANTE

A quand la mise en place d'une loi sanctionnant les infractions des médecins ?

Certains patients manquent cruellement de soins urgents à l'hôpital et d'autres prennent des médicaments inappropriés ou sont mal traités. Cela peut entraîner des décès ou handicaps suite aux négligences médicales. Une réglementation s'avère donc nécessaire pour faire face à ces problèmes.



L'hôpital de Karusi figurera parmi les hôpitaux qui seront dotés de tout l'équipement et de tous les services requis d'ici 2030 afin d'éviter aux patients d'aller se faire soigner à l'étranger.

Il y a trois ans, l'Assemblée Nationale a demandé au ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida d'élaborer un projet de loi prévoyant des sanctions en cas de faute professionnelle médicale. Alors que Lydwine Baradahana, ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida était invitée au Sénat le 18 juin 2024, les sénateurs ont souhaité connaître l'état d'avancement de la mise en place de ce projet. Selon le sénateur Ernest Nahimana, certains patients manquent cruellement de soins à l'hôpital et cela peut avoir des conséquences fatales ou handicapantes pour ces derniers.

« Nous constatons vraiment des cas qui nous inquiètent. Par exemple, une mère a subi une opération et il reste des objets dans son corps. Lorsqu'elle retourne à l'hôpital et signale son état, certains médecins préfèrent la faire attendre. Cela entraîne des complications. De plus, il y a des cas de négligence médicale où un patient décède à cause d'un mauvais traitement, alors que si

elle avait été correctement prise en charge sa vie n'aurait pas été mise en danger », a révélé Emmanuel Sinzohagera, président du Sénat. Pour lui, ces failles devaient impérativement être réglées par une réglementation appropriée.

Lydwine Baradahana a fait savoir qu'un grand pas avait été fait, car le décret présidentiel sur l'éthique et la déontologie de la profession médicale est sorti en avril dernier. Nous nous appuyons sur ce

décret pour encadrer le travail des médecins. Concernant les sanctions, ce décret n'en précise pas les détails, mais il énonce les comportements nécessaires pour un médecin et les procédures judiciaires en cas de mauvais comportement. Cette loi ne prévoit pas de sanctions particulières, mais établit un code de bonne conduite que tout professionnel de la santé doit respecter. En cas de faute professionnelle justifiant une sanction à l'encontre d'un médecin,

il sera possible de porter plainte devant la justice et les procédures légales pourront s'ensuivre. Nous allons donc informer tous les médecins et le personnel hospitalier sur cette réglementation, a-t-elle ajouté.

Y'a-t-il un hôpital au Burundi qui satisfait tous les besoins médicaux ?

« Y'a-t-il un hôpital au Burundi

disposant de tout l'équipement et de tous les services requis pour éviter aux patients d'aller se faire soigner à l'étranger ? Si aucun hôpital ne répond à ces critères, qu'est-ce qui manque pour y parvenir ? Il faut au moins mettre en place un hôpital national de référence où tous les soins nécessaires sont disponibles pour que les patients nécessitant une intervention d'urgence n'aient pas besoin de prendre un avion pour aller se faire soigner dans d'autres pays », clin d'œil d'Emmanuel Sinzohagera à la ministre.

En réponse, Lydwine Baradahana a fait savoir qu'actuellement aucun hôpital au Burundi ne dispose de tous les services et équipements nécessaires pour les patients. Cependant, dans notre stratégie : « Nous prévoyons de construire au moins cinq hôpitaux répondant aux normes internationales afin que les patients n'aient plus besoin d'aller se faire soigner à l'étranger », a-t-elle indiqué.

Elle a cité l'hôpital de Karusi en exemple, car il est proche des standards requis en termes d'infrastructures, mais il faut encore le doter de l'équipement nécessaire et s'assurer de la présence de médecins compétents pour tous les services. Notre objectif est de parvenir à cinq hôpitaux répondant aux normes internationales d'ici 2030, dont au moins deux pourraient offrir tous les soins nécessaires dans un délai de trois ans. Ce plan a été programmé et tous les besoins nécessaires ont été pris en compte dans la révision de la stratégie sectorielle 2024-2030, a-t-elle conclu.

Jonathan Nzoyibonera

PAGRIS : un bilan inspirateur au bout de 4 ans

Pendant 4 ans d'exécution, le Projet d'Appui à une Gestion Responsable et Intégrée des Sols (PAGRIS) de l'IFDC financé par le royaume des Pays-Bas enregistré un succès de 95%. Son évaluation positive est basée sur l'approche participative, inclusive et responsabilisante utilisée. Les bénéficiaires et les partenaires plaident pour la continuité du PAGRIS et la prise en compte des approches du projet par les autres bailleurs dont la vision est orientée vers la santé des sols. Cela ressort de l'atelier de capitalisation du PAGRIS qui s'est vendredi le 21 juin 2024 à Bujumbura



Photo de famille

Selon Marcel Nibasumba, Directeur-Pays du Centre International pour la Fertilité des sols et le Développement Agricole (IFDC) Burundi, le projet PAGRIS financé par le royaume des Pays-Bas au Burundi depuis 4 ans est maintenant le flambeau de la vision de l'IFDC. Celle-ci consiste à avoir des sols sains pour assurer une sécurité alimentaire dans le monde et un environnement durable.

Il affirme que le pays a besoin d'optimiser ses potentiels de production afin de nourrir sa population qui ne cesse de croître. « Cela n'est possible que si les sols sont dans les conditions idéales d'assurer le potentiel productif des plantes et de libérer ses nutriments », fait remarquer le Directeur-Pays de l'IFDC Burundi.

Au Burundi, explique-t-il, cette productivité des sols est encore à un seuil très bas. « Si on prend un exemple du maïs, le rendement moyen national se situe autour de 800 kg par hectare alors qu'on peut atteindre 2 tonnes à 3 tonnes par hectare pour les variétés composites et 5 à 6 tonnes par hectare pour les variétés hybrides », indique-t-il.

Cheminer vers une agriculture de précision

M.Nibasumba précise que les raisons de la productivité non optimale des agriculteurs Burundais sont multiples. Il cite principalement les raisons socio-économiques, c'est-à-dire le pouvoir d'achat qui limite l'accès aux intrants agricoles (semences, engrais, eau).

« Cette complexité est accentuée par le manque de connaissances des agriculteurs burundais et parfois, des techniciens qui ne sont pas à jour avec la recherche et les nouvelles innovations dans le secteur », déplore-t-il avant de renchérir que c'est la raison pour laquelle l'IFDC Burundi à travers le projet PAGRIS et grâce au financement de l'ambassade des Pays-Bas au Burundi à apporter sa pierre à l'édifice en impliquant tous les acteurs des systèmes alimentaires comme les chercheurs et le secteur privé afin de cheminer vers une agriculture de précision.

En consultation avec les services habilités du ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE), indique le Directeur-Pays de l'IFDC Burundi, PAGRIS est en train de soutenir la modélisation agricole qui va permettre à un agriculteur de tomates à Rugombo dans la province de Cibitoke de savoir comment produire mieux en suivant des recommandations scientifiques de fertilisation de son sol. Celles-ci sont souvent différentes des recommandations pour un agriculteur de thé de Matongo dans la province de Kanyanza.

Et de se réjouir : « Je salue à juste titre donc le rôle important que notre ministère a joué pour faciliter toutes les démarches de PAGRIS dans la mise en œuvre de ce projet ».



Marcel Nibasumba, Directeur-Pays IFDC Burundi : « IFDC Burundi à travers le projet PAGRIS apporte sa pierre à l'édifice afin de cheminer vers une agriculture de précision »

Résultats de la combinaison des efforts

« L'aboutissement heureux du projet PAGRIS montre l'importance que doit avoir tous les acteurs du système alimentaire afin d'atteindre un but commun. N'eût été la coopération et le dévouement du gouvernement, du bailleur, des coordinateurs des organisations locales, des scientifiques, des staffs de terrains, cette étape n'aurait pas été pas à l'ordre du jour », notifie M.Nibasumba.

Il insiste sur le fait que le travail du PAGRIS dans la restauration des sols à travers l'approche intégrée PIP, l'approche GIFS, l'appui institutionnel et le projet dolomie est à capitaliser, car c'est un investissement de la part du bailleur et du gouvernement.

PAGRIS, un projet qui s'aligne sur la vision du gouvernement

Clément Ndikumamasabo, directeur général de l'aménagement du territoire et de l'irrigation rappelle que l'IFDC, le centre exécutant le projet PAGRIS est un partenaire de longue date. Le centre a toujours collaboré avec le MINEAGRIE à travers les différents programmes et projets d'envergure.

« Force est de remarquer que les activités des projets et programmes exécutés par l'IFDC et ses partenaires s'alignent sur les priorités du gouvernement en général et du MINEAGRIE en particulier », déclare-t-il.

M.Ndikumasabo évoque notamment l'encadrement des agriculteurs dans la zone d'intervention du projet, l'appui aux institutions de recherche, l'élaboration des cartes de la fertilité des sols du Burundi qui ont permis de connaître de façon spécifique le degré d'acidité des sols et les besoins en éléments nutritifs pour chaque zone agro écologique.

Cela sans oublier le projet dolomie qui a permis de corriger l'acidité d'une grande partie des sols là où le projet est implémenté ainsi que l'élaboration et la facilitation de la vulgarisation du DOSABV qui s'inscrit dans le programme de EWE BURUNDI URAMBAYE.

Le directeur général de l'aménagement du territoire et de l'irrigation confirme que ces actions

s'alignent sur le Plan National de Développement du Burundi (2018 à 2027), la Vision du Burundi 2040-2060, la Stratégie agricole nationale 2018-2027 (SAN 2018-2027), le Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et d'Elevage (DOPEAE) ainsi que le Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PNSEB).

Et de faire savoir : « Nous sommes très intéressés par le thème du jour stipulant des sols sains pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle durables ainsi que l'augmentation des revenus. C'est un thème qui correspond à celui du Président de la République du Burundi : Que chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent ».

Une réussite à 95%

Micaël BEUN, coordonnateur du projet PAGRIS estime à 95% la réussite de ce projet qui tend vers sa clôture.

Toutefois, une extension de 4 mois avait été accordée au projet jusqu'en juin 2024. Cette extension vise la capitalisation des activités et des expériences de PAGRIS dans le but de pouvoir s'en servir dans le cadre des autres opportunités.

Il notifie que le projet couvre une zone d'intervention s'étendant sur 154 collines réparties dans 20 communes et dans 7 provinces (Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Makamba, Muyinga et Rumonge pour les composantes 1 et 2, tout le pays pour la composante 3 (composante environnement favorable) et dans 44 communes de 14 provinces pour le projet pilote dolomie.

M.Micaël BEUN signale que les principaux résultats atteints par PAGRIS sont entre autres le fait que 100 000 ménages agricoles ont été directement touchés. Ce qui augmente la productivité et les revenus de 25% de ces ménages et améliore l'accès aux marchés d'intrants et leur résilience face aux chocs.

De plus, 260 000 ménages agricoles ont été indirectement touchés. Ils apprennent la technologie via le transfert des connaissances acquises par le biais du matériel de formation fourni par le projet.

« Actuellement, 22 000 hectares

de terres agricoles sont sous des pratiques plus intégrées et plus durables, 14 000 hectares de terres connaissent une gestion écologiquement durable et effective tandis que 40 000 ménages burundais ont accès à la dolomie et luttent efficacement contre l'acidité du sol », souligne-t-il.

M.Micaël BEUN avise que des réunions de capitalisation ont été organisées au niveau des communes et des provinces par le partenaire d'exécution des activités du projet TWITEZIMBERE. Ces réunions ont permis aux parties prenantes du projet de pouvoir constater la valeur ajoutée des approches auto promotionnelles et responsabilisantes utilisées, des réalisations, des résultats et des effets.

« Pendant les 4 ans de mise en œuvre du projet PAGRIS, plusieurs parties prenantes ont contribué dans la mise en œuvre des résultats des 4 composantes comme : la composante parcelle, la composante bassin versant, la composante environnement institutionnel favorable et le projet dolomie », poursuit-il.

Le projet est exécuté en consortium avec Twitezimbere et Wageningen Environmental Research. D'autres partenaires comme ISABU, Université du Burundi, Université de Ngozi, Ecole Normale Supérieure (ENS), Université Polytechnique de Gitega (UPG), DFS, DGRIDS, ITAB et CEM ont été associés à la mise en œuvre du projet PAGRIS.

Et de conclure : « Depuis 2020, PAGRIS, dans ses composantes 1 et 2, travaille dans 7 provinces avec une couverture de 154 collines dont 42 initiales et 112 d'extension. Une superficie de 131 420 hectares s'étendant sur 755 sites a été touchée. A la fin du mois de décembre 2023, un effectif de 94 250 ménages a été encadré par le projet ».

PAGRIS, un projet modèle

Oswald Ntakirutimana, conseiller du gouverneur de la province de Muyinga chargé du développement félicite le projet PAGRIS qui a responsabilisé les bénéficiaires à la base. « Le projet a été aussi réalisé dans les délais raisonnables », reconnaît-il avant de constater qu'à voir les bienfaits occasionnés par PAGRIS, dans la province de Muyinga, ce projet devrait s'étendre au-delà des 38 collines où il était mis en œuvre.

Vincent Bukuru, habitant la colline Mubimbi dans la commune de Mubimbi en province de Bujumbura est agriculteur-chercheur. Trentenaire et père de 4 enfants, il certifie qu'avant de connaître PAGRIS, il ne parvenait pas à récolter 50 kg de maïs sur 1Kg de maïs semé. Mais, avec la pratique des méthodes enseignées par PAGRIS, témoigne M.Bukuru, pour 1kg de maïs semé, il récolte entre 250 et 500 kg.

L'atelier du 21 juin avait été organisé pour montrer aux participants les approches auto promotionnelles responsabilisantes utilisées par le projet PAGRIS lors de la mise en œuvre de ses activités, les résultats atteints au cours de ces 4 dernières années, les contraintes, les défis et les alternatives de solutions proposées ainsi que les leçons apprises.

Une lueur d'espoir pour les usagers de la RN9

Les usagers de la RN9 peuvent espérer que leur prière va bientôt être exaucée. Les travaux de réhabilitation d'une partie de cette route ont déjà commencé. Ceux-ci ont commencé avec l'agrandissement de l'emprise de cette future autoroute. Ils espèrent gagner beaucoup de cette modernisation.



La réhabilitation de la RN9 vient à point nommé

Les travaux de réhabilitation de la route nationale numéro 9 (RN9) sont en cours. Ces travaux étaient tant attendus par la population urbaine, surtout ceux qui empruntent cette route. Lorsque nous y sommes passés dans l'avant-midi de ce mercredi 26 juin 2024, des ouvriers composés d'hommes et de femmes étaient en plein travail. Les engins qui étaient là-bas accomplissaient différentes fonctions. Le travail qui s'accomplissait ce jour-là sur le tronçon visité consistait à boucher l'ancien caniveau et à exécuter d'autres travaux qui vont avec. Certaines maisons ont été démolies de part et d'autre de cette route. « C'est pour agrandir la route, car ce sera une autoroute et, après, on va retracer un nouveau caniveau un peu plus loin de là où se trouvait le premier », nous a confié un des employés de la société qui est en train d'exécuter ce projet.

Comme on peut le constater, la

réhabilitation de cette route vient à point nommé car, sur une bonne partie du tronçon allant du marché dit Cotebu jusqu'à Carama, cette route n'a presque plus aucune trace de goudron. Que ce soient les véhicules ou les piétons qui y passent, ils s'entrecroisent sur une route réduite non seulement par la délimitation du champ de travail de ceux qui sont en train de la réhabiliter, mais aussi par l'état piteux de celle-ci, tout en cherchant

un endroit sûr plus ou moins en bon état.

Une fierté pour ses usagers

Comme nous l'a signalé un boutiquier de la place, ils attendaient impatiemment cette réhabilitation. « Cela avait été annoncé il y a bien longtemps. Moi, je n'y croyais même plus, jusqu'à ce que je puisse voir de mes propres

yeux que les travaux ont commencé », témoigne-t-il. Pour lui, cette route leur sera d'une importance capitale. « Quand on vend ses articles dans un endroit propre, on inspire confiance à sa clientèle, car certains d'entre eux l'exigent. Autre chose, c'est que si cette route est réhabilitée, les quartiers environnants auront un peu plus de valeur. Et plus la valeur du quartier augmente, de plus, les habitants de celui-ci, autrement dit nos clients se diversifient », raconte-

t-il. Et d'ajouter qu'à part tout cela, la réhabilitation de cette route contribuera au développement du pays, surtout que cela crée des emplois pour pas mal de personnes.

Même son de cloche pour un taximan rencontré sur cette route. Il nous a partagé son bonheur de voir que cette route est en train d'être réhabilitée. Comme il le témoigne, à cause de l'état piteux de cette route, il lui arrive souvent qu'il rejette les requêtes des clients lui demandant de les déplacer tout en empruntant cette route. « On ne peut pas faire le trajet centre-ville - Carama en moins de deux heures à cause de l'état calamiteux de cette route. Non seulement cela nous consomme beaucoup de temps et donc de carburant, mais aussi cela amortit nos véhicules », fait-il savoir.

Pour lui, la réhabilitation de cette route lui permettra de garder son véhicule en bon état, mais également ceux qui l'empruntent pourraient réduire considérablement le temps mis à circuler dessus et donc faire autre chose à la place. Il espère que cette route pourra résister et qu'ils pourront en profiter le plus longtemps possible.

Signalons que les activités de réhabilitation de cette route s'inscrivent dans le cadre des travaux connexes à la réhabilitation du port de Bujumbura et de ses voies d'accès. Ce projet est financé par la Banque Africaine de développement (BAD) et l'Union Européenne. Le tronçon à réhabiliter s'étend sur une longueur d'environ 10 km.

Florence Inyabuntu

INTEGRATION REGIONALE

Quand la BAD intensifie ses actions au Burundi

Ce lundi 24 juin 2024, le document de stratégie pays (DSP) du Burundi pour la période 2024-2029 a été approuvé par le Conseil d'administration du groupe de la BAD à Abidjan en Côte d'Ivoire. Ce document prévoit de prioriser l'investissement dans des domaines tels que le développement des chaînes de valeur agricoles, la gouvernance économique et financière ainsi que le renforcement des infrastructures énergétiques et de transport en faveur d'une croissance inclusive et verte.



L'objectif du Document de stratégie pays 2024-2029 de la BAD pour le Burundi est de contribuer au renforcement de la résilience économique du pays, afin de réduire sa fragilité et de créer les conditions d'une croissance soutenue et inclusive. (Photo : Ntare house)

Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque Africaine de développement vient d'approuver le Document de stratégie pays (DSP) du Burundi pour la période 2024-2029. C'était ce lundi 24 juin à Abidjan. Ce document prévoit d'investir dans deux domaines prioritaires. Le premier concerne les chaînes de valeur agricoles et la gouvernance économique et financière. Et cela dans le but de renforcer la résilience de l'économie burundaise. Le second est relatif au renforcement des infrastructures énergétiques et de transport en faveur d'une croissance inclusive et verte.

Qu'est-ce que le Burundi peut-il en attendre ?

Comme on peut le lire sur le site de la BAD, dans le cadre du

premier domaine prioritaire, les interventions de cette banque mettront l'accent sur le développement des infrastructures d'irrigation. Ces travaux seront exécutés sur 4 000 hectares de périmètres et 1 000 hectares d'irrigation pilote sur collines. Les opérations de la BAD permettront également d'aménager et de protéger 25 000 hectares de bassins versants connexes aux zones irriguées.

Dans le but d'accroître le transfert de technologies intensives

et l'application des systèmes de production résilients aux changements climatiques, les prestations de la BAD contribueront à accroître la productivité des céréales de 20 à 50 % ; même chose dans le domaine de l'élevage. L'action de la BAD fera qu'il y ait croissance de la promotion et de la facilitation des investissements, selon la même source.

Concernant le second domaine prioritaire, la BAD compte appuyer la construction et la réhabilitation des infrastructures de transport

multimodales résilientes. Et cela en vue d'accélérer le désenclavement du pays et des zones de production. Les activités qui seront appuyées sont entre autres la construction d'une ligne de chemin de fer électrique de 283 kilomètres et d'une route transfrontalière de 45 kilomètres.

Dans le cadre de ces activités, il est prévu une assistance à l'extension des réseaux de distribution existants, la construction de nouveaux réseaux de transport et de distribution d'électricité et le raccordement des

ménages au réseau électrique. Un accent particulier sera également mis sur la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Dans les prévisions de la BAD figurent aussi la mise en place des lignes de distribution électrique sur 150 kilomètres, 12 000 nouvelles connexions aux réseaux et la construction de trois nouvelles centrales hydroélectriques.

Un DSP pour contribuer au développement du pays

« L'objectif du Document de stratégie pays 2024-2029 de la BAD pour le Burundi est de contribuer au renforcement de la résilience économique du pays, afin de réduire sa fragilité et de créer les conditions d'une croissance soutenue et inclusive. Le DSP renforcera la coopération entre la BAD et le gouvernement du Burundi et contribuera aux efforts du gouvernement visant à mettre le pays sur la trajectoire de l'émergence, dans la dynamique de transformer son paysage économique et institutionnel », a déclaré Pascal Yembiline, responsable pays de la BAD au Burundi.

Et d'ajouter que la mise en œuvre efficiente de ce document améliorera les performances du Burundi dans les secteurs d'activités couverts par le DSP. Ce qui aura un impact positif sur les conditions de vie de toute la population burundaise.

Florence Inyabuntu

LE BUREAU NATIONAL AUF BURUNDI ORGANISE LA FINALE NATIONALE DU CONCOURS INTERNATIONAL « MA THESE EN 180 SECONDES »

L'Université du Burundi est ravie de l'implication de l'AUF dans la professionnalisation des formations universitaires et la capitalisation des expériences, de son appui dans la prise en compte de l'offre de formation initiale, des besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres et de son soutien à l'UB dans le processus de structuration visant la qualité interne aux universités et qui porte sur le développement de la gouvernance, de la formation et de la recherche. C'était à l'occasion de la finale nationale du concours international «ma thèse en 180 secondes».



Professeur Fulgence NAHAYO, représentant pays AUF Burundi : « l'importance de ce concours est de montrer la valeur du Burundi en termes de recherche à l'école doctorale qui accueille des doctorants de toutes les universités tant publiques que privées, car elle est la seule au Burundi. »

A l'occasion de la finale nationale du concours international « Ma thèse en 180 secondes » qui a été organisé mardi le 25 juin 2025 par l'Agence Universitaire de la Francophonie AUF Burundi EN partenariat avec l'université du Burundi, le doctorant Gilbert NIYONGABIRE s'est classé premier pour avoir présenté ses résultats de recherche en rapport avec « L'audiovisuel dans le développement de la compétence oral en Français au cycle 1 du fondamental dans le contexte multilingue burundais ».

Il est donc éligible pour représenter le Burundi à la finale International de ce concours prévu au palais de la culture à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Ce doctorant s'en réjouit et fait remarquer que ces activités sont d'une importance capitale, car c'est un concours qui permet aux lauréats de se comparer avec les autres dans la recherche.

Il remercie alors l'AUF Burundi et demande au gouvernement et à ses partenaires de continuer sur la même lancée en organisant des activités pareilles dans l'objectif de montrer à la communauté tant nationale qu'internationale le niveau d'intelligence des doctorants en termes de recherche.

Professeur Fulgence NAHAYO, représentant pays AUF Burundi fait savoir que ce concours a été organisé pour préparer sa phase internationale prévue à Abidjan. Cette finale nationale a bénéficié d'une participation de toutes les

universités membres de l'AUF dont les doctorants sont réunis au sein de la seule unique école doctorale de l'université du Burundi. Les résultats de cette finale ont permis de primer quatre lauréats de l'école doctorale.

Pourquoi ce concours ?

Pr Fulgence NAHAYO argue que l'importance de ce concours est de montrer la valeur du Burundi en termes de recherche à l'école doctorale qui accueille des doctorants de toutes les universités tant publiques que privées, car elle est la seule au Burundi.

Il souligne que l'AUF accompagne le Burundi dans la mise en œuvre de sa vision d'être un pays émergent en 2040 et un pays développé en 2060. Et d'ajouter que ce concours répond aussi à la stratégie 2021 2025 de l'AUF Burundi axée sur la formation des formateurs, l'innovation



Gilbert NIYONGABIRE s'est classé premier pour avoir présenté ses résultats de recherche en rapport avec « L'audiovisuel dans le développement de la compétence oral en Français au cycle 1 du fondamental dans le contexte multilingue burundais ».

pédagogique, la recherche et la valorisation des résultats de la recherche ainsi que la francophonie scientifique en mettant en avant la méthode du standard adapté tel que cela est prôné par l'AUF.

En plus des activités centrées sur le concours, Pr NAHAYO indique que l'AUF Burundi organise d'autres activités au Campus Numérique Francophone 5.0 et au Centre d'Employabilité Francophone « CEF » de Bujumbura. Pour cette année, le catalogue des formations ouvertes et à distance compte plus de 100 masters et d'autres niveaux de formation diplômante. Quant au

centre d'employabilité francophone de Bujumbura, les lauréats des 11 universités membres de l'AUF sont accueillis pour des formations complémentaires en élaboration et management de projets d'entreprise afin de devenir des entrepreneurs indépendants. Le CEF s'associe avec les autres partenaires pour la recherche de financements en faveur de projets de ces jeunes lauréats universitaires du Burundi.

L'UB se réjouit des actions de l'AUF Burundi

Pr Emery NUKURI, vice-recteur de l'Université du Burundi remercie

l'AUF Burundi pour les efforts fournis en vue de contribuer au développement du pays en général et des universités en particulier.

Il a fait savoir que le concours MT 180 est un événement qui se déroule sur scène et devant un public. Il s'agit d'une compétition francophone ayant pour missions principales de mettre en lumière les doctorants dans toutes les disciplines, d'encourager les jeunes chercheurs à vulgariser leurs travaux de recherche et de sensibiliser les doctorants à l'importance du dialogue entre les sciences et la société.

Il s'agit également d'offrir aux doctorants un contact direct avec le public et de permettre aux doctorants de se mettre en réseau avec des chercheurs dans d'autres disciplines et d'autres pays tout en valorisant la langue française.

Selon toujours Pr NUKURI, ce concours est l'exemple parlant d'une bonne collaboration avec l'AUF. Il est ravi de l'implication de l'AUF dans la professionnalisation des formations universitaires et la capitalisation des expériences, de son appui dans la prise en compte de l'offre de formation initiale, des besoins socioéconomiques de l'environnement local ou national des établissements membres et de son soutien à l'UB dans le processus de structuration visant la qualité interne aux universités et qui porte sur le développement de la gouvernance, de la formation et de la recherche. Et d'ajouter son implication dans l'employabilité et l'insertion professionnelle des



Emery Nukuri, vice-recteur de l'UB



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES



Quand les Groupements d'Épargne et de Crédits Internes (GECI) font avancer le pays malgré les défis

La plateforme des organisations qui encadrent les Groupements d'Épargne et de Crédits Internes (GECI) a organisé une table ronde de plaidoyer afin d'améliorer le cadre réglementaire du fonctionnement des GECI. Ces derniers sont considérés comme une pépinière de l'inclusion financière formelle.



Différents intervenants ont expliqué comment la réglementation a tendance à mettre les bâtons dans les roues du fonctionnement des GECI. La Banque de la République du Burundi (BRB) exige que les GECI soient enregistrés au sein de cette institution. Ce qui est dans la pratique très compliqué.

Plus de 50 acteurs ont organisé une table ronde des différents contributeurs et décideurs afin de comprendre le processus d'enregistrement des organismes encadreurs ou initiateurs des Groupements d'Épargne et de Crédits Internes (GECI) ainsi que les formats à utiliser : le format de présentation des groupements et le format de reporting sur les activités des groupements. Cette activité a eu lieu à Bujumbura jeudi le 20 juin 2024.

Pour Spès Nihangaza qui a représenté FVS Amis des enfants, les GECI sont des outils de lutte contre la pauvreté. Ils interviennent aussi dans la réalisation des projets dans plusieurs domaines, notamment la santé (ou la santé reproductive), l'autonomisation financière de la femme, la lutte contre les violences basées sur le genre, la nutrition, l'assistance aux démunies, etc. « Ce sont les GECI qui aident les orphelins ou les personnes démunies en leur achetant du matériel scolaire, en les faisant soigner, en leur portant secours en cas de besoin, etc. », indique Mme Nihangaza. Elle ajoute que si jamais, les GECI encadrés par FVS, sans pour autant parler de ceux encadrés par d'autres organisations, cessent leurs activités, au moins 200 000 enfants ne pourraient pas aller à l'école au cours de la prochaine rentrée scolaire. Les GECI passent toute une année à économiser plus ou moins 100 FBU par semaine et par personne. En retour, après une certaine période, les membres des GECI achètent les matériels scolaires pour les enfants issus des familles très pauvres.

Mme Nihangaza tient à préciser que les GECI enseignent aux citoyens lambda l'inclusion financière et l'entrepreneuriat. Ils œuvrent aussi dans les mutuelles de santé communautaire. En milieu rural, peu de familles peuvent économiser 50 000 FBU pour s'offrir une carte d'assistance médicale. Mais dans les GECI, quand les membres cotisent leur argent, au cas où

ils rassembleraient une somme équivalente au coût de la carte d'assistance médicale, ils donnent ce montant à un autre membre qui en a besoin et ainsi de suite.

Les GECI vers l'autonomisation financière de la femme

« Qui éduque une femme éduque toute une nation. La femme est le pilier du développement d'une famille et de tout le pays. Quand une femme est développée, le pays l'est également », affirme Josée Ntabahungu qui a représenté CARE Burundi. Pour elle, le Burundi est un pays qui a une économie agricole et plus de 90 % des Burundais évoluent en milieu rural. En plus, les femmes s'occupent beaucoup plus de l'agriculture. Ce sont elles qui nourrissent la population burundaise. C'est pourquoi CARE Burundi travaille avec la femme rurale. Dans la philosophie de cette ONG, au départ, les GECI sont des groupes sociaux de solidarité. C'est pourquoi les groupements Nawe Nuze ont réussi. Parce qu'ils rassemblent des personnes qui vivent ensemble et qui se connaissent bien. Par conséquent, les femmes sont en train de transformer positivement leurs maris et elles influencent la gouvernance grâce à leur détermination.

« L'impact des GECI dans la communauté burundaise est réel et significatif sur l'amélioration de la vie du pays comme la gouvernance, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et sociale,

l'autonomisation socio-économique des ménages, etc. », explique la consultante Espérance Musirimu. Elle ajoute que les GECI constituent le socle de l'inclusion financière et sont au service des politiques de développement, car ce sont des outils redoutables de lutte contre la pauvreté.

Malheureusement, tout n'est pas rose

Différents intervenants ont expliqué comment la réglementation a tendance à mettre les bâtons dans les roues du fonctionnement des GECI. La Banque de la République du Burundi (BRB) exige que les GECI soient enregistrés au sein de cette institution. Ce qui est dans la pratique très compliqué.

Le communiqué de la BRB du 13 décembre 2023 a interdit les activités des GECI et la circulaire du 10 octobre 2023 a rappelé aux tenanciers des groupements de type SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, Tontines et autres exerçant les activités similaires de se faire enregistrer à la BRB en tant qu'organismes encadreurs ou initiateurs des groupements selon un format donné. Le 25 mars 2024, la BRB a sorti une note donnant le souffle aux organisations encadreuses des GECI.

« Nous souhaitons que les GECI continuent à fonctionner pour développer leurs membres en particulier et la communauté en général conformément à la réglementation mise en place », propose Mme Ntabahungu. Pour y arriver, elle propose que dans le cadre de la durabilité et de la localisation, les GECI se fassent connaître au niveau de la commune où ils sont implantés. Quant à la BRB, au lieu de travailler directement avec les GECI et les ONGs nationales et internationales qui les encadrent, qu'elle collabore avec les communes. En plus, l'administration locale devrait intervenir dans l'encadrement des GECI. Il faut qu'il y ait également une plateforme numérique pour faciliter le reporting des activités des GECI et le fonctionnement des GECI.

Pour Alphonse Nyobewumusi, chargé des institutions de microfinance à la BRB, cette structure veut d'abord connaître les organismes encadreurs des GECI pour voir comment collaborer avec eux. C'est pourquoi l'enregistrement est nécessaire. « Que l'opinion sache que la BRB ne va pas enregistrer les petits groupements de citoyens

formés pour s'entraider, mais plutôt leurs organismes encadreurs », tranquillise M. Nyobewumusi. Cette autorité reconnaît que les défis ne manquent pas dans ce domaine. C'est pourquoi les parties prenantes continuent à les analyser chaque jour pour les relever. Un cadre de dialogue entre les organismes encadreurs des GECI et la BRB sera mis sur pied pour étudier sérieusement les problèmes auxquels font face les GECI en vue de leur trouver une solution efficace.

Les bénéficiaires des GECI s'en réjouissent

Jeanne-Marie Ntakirutimana vit dans la commune Muha de la mairie de Bujumbura. Elle est membre des GECI Nawe Nuze. « Pour y arriver, c'est FVS Amade qui m'a repéré en 2007 en tant que veuve. Cette organisation m'a formé en compagnie d'autres personnes sur comment aider les orphelins dans notre communauté. En 2008, nous avons mis en place un groupement Nawe Nuze », indique Mme Ntakirutimana. Elle affirme qu'elle a sensibilisé ses voisins pour former un groupe de 22 personnes. Au départ, ils économisaient 500 FBU par semaine et 150 FBU d'entraide mutuelle. Après une année, 90 personnes ont rejoint l'équipe de Ntakirutimana et, en conséquence, deux nouveaux groupes ont vu le jour. Jusqu'à aujourd'hui, cette brave dame a réussi à créer 43 GECI composés de 50 personnes chacun. « Grâce au GECI, je suis en mesure d'emprunter 10 millions de FBU pour réaliser un projet », témoigne Mme Ntakirutimana. Hormis les activités économiques, les GECI aident les personnes vulnérables dont les orphelins en leur achetant notamment du matériel scolaire.

Léocadie Nahayo vit dans la commune Rutovu de la province Bururi. Elle est en situation de veuve depuis l'an 2000. A cette époque, elle avait du mal à financer la scolarité de ses enfants. Help Channel Burundi a mis en place un GECI que Mme Nahayo a fini par rejoindre. « Chaque semaine, nous économisons 500 FBU et 100 FBU pour les imprévus. Ainsi, j'ai pu réunir facilement les frais de scolarisation de mes enfants », rassure Mme Nahayo. En plus, Help Channel leur a facilité la contraction des prêts auprès d'Ishaka Microfinance. Ainsi, cette femme de la région de Bututsi s'est fixé deux objectifs : acheter une vache et cimenter sa maison. Elle les a tous réalisés. Par ailleurs, selon Mme Nahayo, aucun membre de son groupement ne vit dans une maison en paille. Tous habitent dans des maisons dignes de ce nom.

Comment fonctionne un groupe communautaire de type AVEC/VSLA/Nawe Nuze, SILC, VICOBA, SFL, SHG, SMG, S4T, etc. ?

Généralement, un VSLA c'est un groupe de 15 à 30 membres qui s'autochoisissent par affinité et voisinage. Un règlement d'ordre intérieur et un comité de gestion veille au respect de ce règlement. L'objectif de ce groupe c'est la protection sociale et l'entraide mutuelle. Les activités se réalisent chaque semaine et elles offrent une opportunité d'y ajouter d'autres thématiques. Les petites épargnes (entre 100 FBU et 1500 FBU par semaine) sont données comme cotisation au fonds de crédit. Les cotisations sont données comme des prêts rotatifs (à partir de 5000 FBU) aux membres qui le désirent

pour mener de petites activités génératrices de revenus (AGR).

En plus de la caisse d'épargne destinée à l'investissement, les groupes constituent une épargne sociale pour s'assister en cas d'événements sociaux heureux ou malheureux. Un cycle dure généralement 12 mois après quoi il y a partage des épargnes plus les intérêts. Après le partage, les membres investissent dans l'achat des animaux d'élevage, des intrants agricoles, du kit et des frais scolaires, dans la construction ou la réhabilitation des maisons, dans l'AGR, etc. Après la première année, tous les groupes sont sensibilisés pour se connecter à une institution de microfinance afin de bénéficier de ses produits et services.

Les grandes conclusions et recommandations de la table ronde sont :

- * Les acteurs encadrant les GECI doivent s'organiser en réseau « au lieu d'une simple plateforme » et chercher un statut juridique afin d'être impliqués dans les différentes sessions organisées sur la réglementation des intervenants dans le domaine de l'inclusion financière,

- * Dans le cadre de l'amélioration du cadre réglementaire des GECI, la BRB a informé qu'une équipe technique est à l'œuvre pour analyser une sous-catégorie de la 4ème catégorie des microfinances dissociant les Groupements Financiers Communautaires (GFC) des GECI,

- * L'enregistrement des organismes encadreurs des GECI doit se faire à la BRB pour assurer la transparence et la conformité afin de différencier les GECI avec les groupes qui se forment avec intention de nuire à l'économie nationale. Le montant unique d'enregistrement des acteurs est cette fois-ci fixé à 1 000 000 FBU par acteur,

- * Écrire une lettre au gouverneur de la BRB pour lui demander une prolongation de la période d'enregistrement des organismes encadrant les GECI car l'échéance légale termine ce 25 juin 2024,

- * Création d'un cadre de dialogue permanent entre le réseau des acteurs GECI est la BRB,

- * Pour les GECI autogérés/matures ou dont les projets ont clôturé dans le milieu, la BRB a promis que l'équipe technique avec les acteurs vont chercher ensemble les mécanismes d'enregistrement de ces derniers,

- * Pour le rapportage, la BRB et les acteurs vont s'informer sur les outils numériques utilisés et qui ont réussi dans la région pour être adaptés à notre contexte.

La table ronde de plaidoyer a vu la participation d'une cinquantaine d'ONGs nationales et internationales qui encadrent les GECI. On citerait notamment CARE Burundi, Help Channel Burundi, World Vision International, Catholic Relief Service (CRS), FVS-Amie des enfants, IRC, GLID, MIPAREC, Dutabarane, AFRABU, World Relief, CORDAID, MEMISA Belgique, Hope International, Harvest Initiatives, Mother's Union, FLORESTA, CARITAS Belgique, NACHAM AFRICA, Help a Child, RBU 2000 Plus, AFCS, SADC, FWA, AFAPD-ABAKANGURIRAMAHORO, etc.



Selon la consultante Espérance Musirimu, les GECI constituent le socle de l'inclusion financière et sont au service des politiques de développement, car ce sont des outils redoutables de lutte contre la pauvreté.